



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 53/12
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 23	Votants : 29	Procurations : 06

Reçu en Préfecture le : 18 SEP. 2012 Certifié exécutoire
Affiché le : 19 SEP. 2012

L'An deux mille douze, le treize septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 07 septembre 2012

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, LIAN, BEUILLE, GONZALEZ, SALAÜN, DURAND, PLATEAU, SCHINTONE, ANDUZE, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, ZAMBONI, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, MOUNIC, GESTA.

PROCURATIONS

M. CANEZIN	à	Mme MAUREL
Mme DECAMPS	à	Mme AUDIGUIER
Mme PETIT	à	Mme DURAND
Mme LLOUBERES	à	M. RIGAUD
M. FERTE	à	Mme GESTA
M. LOUGE	à	Mme MOUNIC

Secrétaire : Madame Mélanie DURAND, a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : PERSONNEL - Création d'un poste d'Animateur Principal (avancement de grade)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de l'évolution statutaire de la carrière des agents communaux, vu l'avis favorable de la CAP du 26 juin 2012, il convient de créer un poste d'Animateur Principal à temps complet compte tenu des fonctions occupées par l'agent.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité:

- D'approuver la création d'un poste d'Animateur Principal comme indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 13 septembre 2012

Le Maire,

Lysiane MAUREL

